



Delai de carence après 2 cdd de 18 mois

Par **mathieu76230**, le **19/04/2014 à 16:01**

Bonjour à tous, j'ai eu plusieurs CDD à la Poste entre 2001 et 2003 totalisant environs 24 mois. J'ai ensuite été embauché dans une entreprise informatique en CDI de 2004 à 2009. Puis de 2009 à 2014, j'étais intermittent du spectacle. Je souhaite postuler à nouveau à la Poste mais j'ai entendu dire qu'on ne pouvait renouveler un CDD si cela excède 2 x 18 mois. Est-ce que 11 ans après, je suis encore soumis à cette règle, le compteur a-t-il été "remis à zéro" après si longtemps ? Combien de temps de carence dans la même entreprise après avoir effectué le quota maximum de CDD ? Je vous remercie par avance pour vos réponses. Cordialement